

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2138

présenté par

Mme Gaillot, Mme Forteza, M. Chiche et Mme Bagarry

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	2 400 000	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	2 400 000
TOTAUX	2 400 000	2 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter le budget prévu pour les Espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS).

Ces structures fournissent un service incontournable en matière de santé sexuelle et de sexualité : informations sur les droits, conduite d'entretiens préalables à l'IVG, éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes.

Ce projet de loi de finances prévoit d'augmenter le financement de 700 000 euros, pour renforcer ces espaces.

C'est une avancée importante. Toutefois, en se fondant sur l'analyse des associations spécialisées et notamment du Planning familial, il serait nécessaire d'atteindre un financement pérenne de 6,4 millions d'euros annuels sur ce dispositif.

Cette estimation se fonde sur les budgets prévisionnels des EVARS du réseau du Planning Familial. Elle permettrait de créer des emplois nécessaires (conseiller.e.s conjugales.gaux et familiales.liaux, animatrices et animateurs de prévention, éducateurs et éducatrices à la vie affective et sexuelles) et de réellement développer toutes les missions de ces dispositifs au service des jeunes et des familles.

Aussi, cet amendement se propose d'allouer 2,4 millions supplémentaires au financement des EVARS.

Cet amendement abonde l'action n°24 du programme 137 "Egalité entre les femmes et les hommes", sur l'accès aux droits et égalité professionnelle. En symétrie, il prélève en crédits de paiement et autorisations d'engagement l'action 12 « Affaires immobilière » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».